

# **MAIRIE DE PRUNIERES**

Les Clots

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## **Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2021**

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 10 juin 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Était représenté : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT  
Monsieur le Maire constate le retard de Céléna MONDON qui a donné son pouvoir à Martine MARSEILLE.

Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 10 avril 2021. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Ordre du jour**

### **1°) Valorisation du patrimoine et embellissement de la Commune - demande de subventions**

Monsieur le Maire explique avoir demandé des devis à quatre paysagistes-concepteurs pour assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de valorisation du patrimoine naturel de la Commune et de son embellissement sur trois sites stratégiques identifiés : entrée ouest hameau de l'église et parking du cimetière, belvédère de La Clouisse hameau de l'Adroit et abords de la Mairie.

Le cahier des charges a été élaboré par le CAUE et le Parc National des Ecrins. Le diagnostic des propositions reçues a été réalisé par le CAUE et le Parc National des Ecrins et la Commission d'Appel d'Offres communale s'est réunie le 10 juin à 10h00.

Le mieux offrant a été choisi à partir d'une grille d'analyse, selon un certain nombre de critères tels la compréhension des enjeux ou la qualité du dossier, les références et le prix. Pierre DOUSSOT fait remarquer qu'il y avait peu de différence de prix entre les deux devis reçus, environ 2 000 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter des aides financières, notamment de la part du Parc National des Ecrins et au titre des « Espaces Valléens ».

Pierre DOUSSOT suggère d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions à tout financeur.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à demander des subventions tout financeur et à signer tous documents nécessaires pour monter les dossiers.

### **2°) Transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Serre-Poncon**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CCSP a délibéré le 29 mars 2021 pour la prise de la compétence mobilité. Cette prise de compétence entraîne de fait une modification de ses statuts.

Les conseillers estiment qu'il subsiste encore des zones quelque peu floues et ils ont du mal à se faire une idée précise et à prendre position.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, et 6 abstentions, approuve le transfert de la compétence « Mobilité » de la Région à la CCSP.

### **3°) Adressage communal : dénomination des voies**

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, commerciaux ou de secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons et immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau présenté des voies libellées et des numéros de voirie.

### **4°) Subvention à l'association Au P'tit Four des Gourres**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de l'association Au P'tit Four des Gourres.

En effet, l'association reprend du service, et organise la fête des Gourres qui est prévue le 11 juillet, avec vente de pains, pizzas, boissons, plateau-repas, ambiance musicale et jeux de boules.

Une assemblée générale a eu lieu afin de dissoudre l'ancien bureau et en réélire un nouveau, soit un président, un trésorier et une secrétaire, respectivement Jean-Louis BARRE, Christine LEYZOUR et Catherine GUELL.

Monsieur le Maire propose d'accorder la subvention de fonctionnement de 300€, comme aux autres associations communales. Il suggère également de contribuer à la fête, par exemple en offrant l'apéritif. Les conseillers estiment, par souci d'équité avec les autres associations, qu'il convient d'accorder une subvention de 300€ pour l'organisation de la fête des Gourres du 11 juillet 2021.

Le Conseil Municipal accepte de donner, à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention de fonctionnement de 300€ et une autre de 300€ pour la fête des Gourres 2021.

### **5°) Plan d'action pour la rénovation du réseau d'eau potable**

Une importante fuite d'eau a été détectée et réparée en urgence par l'entreprise Provence Alpes Canalisations. Le coût de ces travaux s'élève aux alentours de 1 700 € mais n'entre pas dans les demandes de subventions dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable.

A ce jour, nous avons reçu les accords de subventions et les montants alloués de la part du Département (64 419 €) et de la Préfecture (236 692,70 €), mais pas encore de la part de l'Agence de l'Eau, qui nous a par ailleurs demandé de mettre à jour notre plan d'action pour la fiabilisation du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire présente le tableau du plan d'action mis à jour.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **6°) Autorisation de branchement à l'eau potable dérogatoire au plan de zonage**

Monsieur Vincent SALLAZ, qui gère une activité de restauration rapide et de location de bateaux et canoés à la « BD Pirates », souhaite bénéficier d'un raccordement au réseau d'eau potable. Or, il apparaît que ce secteur se situe hors plan de zonage. Cela implique qu'il devra faire le branchement à ses frais si la Commune accepte sa demande.

Céléna MONDON arrive à 20h15.

En bénéficiant de la distribution d'eau potable, il lui appartient de se rapprocher de la Communauté de Communes Serre-Ponçon pour la gestion de l'assainissement, afin d'éviter tout rejet dans le lac bien évidemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Vincent SALLAZ de la « BD Pirates » à se raccorder au réseau d'eau potable sous les conditions suivantes :

- Faire le nécessaire pour éviter tout rejet des eaux usées dans le lac
- Prendre le branchement à sa charge
- Cette dérogation est révoquée pour raison sanitaire ou pénurie d'eau potable
- L'eau ne sera disponible que pendant la saison estivale, de mai à octobre
- Paiement d'un abonnement annuel
- Laisser l'accès pour les relevés de compteur d'eau qui ont lieu deux fois par an.

### **Informations :**

- Point d'information sur les élections des 20 et 27 juin 2021 (départementales et régionales) : Monsieur le Maire propose des créneaux de présence de binômes d'assesseurs de deux heures et demande à chacun d'indiquer ses disponibilités, en précisant que leur présence est requise dès 7h30 pour recevoir les consignes, pour l'ouverture du bureau de vote à 8h00, à 18h00 pour sa clôture et assister au dépouillement. Il précise aussi que la salle des cérémonies sera séparée en deux parties pour différencier très clairement les deux scrutins, avec un circuit permettant aux votants de ne pas se croiser et de voter successivement pour les deux scrutins avant de prendre la sortie arrière de la salle.
- Point travaux de Jacques BILLON-TYRARD : des réparations de routes et des emplois partiels sont à prévoir, il a fait le tour de la Commune avec l'agent technique, La Routière du Midi et Colas. Les devis sont en attente pour Le Lauguet, Marasse, Coste Romane et Chambalasse notamment.  
L'insonorisation de la salle des Cérémonies est prévue, Annie SOLDADO et Jacques BILLON-TYRARD ont retenu le modèle le moins onéreux. Il s'agit encore d'en vérifier la faisabilité technique.  
L'adjoint aux travaux a effectué avec Gaël un contrôle de l'état de tous les caniveaux et buses.

Les pompiers doivent intervenir le 15 juin à 10h00 pour réceptionner les nouveaux équipements de défense contre l'incendie.

Il faut envisager une commande d'outils pour l'agent technique et prévoir une formation pour l'utilisation de la tronçonneuse souvent nécessaire.

- Le Département a rendu son rapport sur la sécurité routière de la Commune. Il convient d'envisager une limitation à 30km/h dans la traversée de Pra Périer, faire un marquage au sol au croisement de la montée du château et de la route de Pra Périer et au niveau des virages de l'église. Les conseillers sont opposés à la mise en place de deux passages piétons dans Pra Périer.
- Un stop va être installé en bas du Chemin de La Teppe par les services du Département, pour éviter un nouvel accident.
- Le transfert vers le nouveau site Web est prévu le 29 juin. Martine MARSEILLE et Sandrine FARNAUD ont d'ores et déjà fait le plus gros du travail préparatoire et elles en sont remerciées.
- Une promenade commentée sur le lac à bord du bateau de l'Office du Tourisme est proposée aux élus de Prunières le 28 juin de 10h00 à 12h00. Elle sera suivie d'un pique-nique au port de Prunières.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception d'un courrier recommandé reçu de la part de Didier MERAULT, dans lequel il notifie sa démission du conseil pour raisons personnelles.
- Jean-Luc VERRIER a reçu la visite d'un commercial de la société Mefran Collectivités qui propose notamment un range vélo à mettre en place devant la mairie ainsi qu'un défibrillateur. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès des pompiers afin de savoir ce qu'impose la réglementation, car le coût d'achat incluant la maintenance est élevé. Il convient également de déterminer précisément son emplacement sur la Commune.

Pierre DOUSSOT rappelle que l'on cotise à l'UGAP et qu'il serait intéressant de comparer les prix.

Il est aussi envisagé d'installer une table de ping-pong fixée au sol sur le plus petit terrain de pétanque de La Bascule car il est très rarement utilisé.

Après discussion, il paraît plus judicieux de l'installer dans la cour de l'école en instaurant éventuellement des tranches horaires pour l'accès.

- Le balisage du nouveau sentier de randonnée « Les balcons de Prunières » est prévu mercredi 16 juin par la CCSP. Il manque encore les autorisations des propriétaires pour le passage sur leur parcelle. Un courrier recommandé leur sera adressé le 24 juin prochain.
- La journée écocitoyenne du 05 juin a connu un réel succès avec la participation d'une vingtaine de personnes dont 2 enfants, dans une ambiance très conviviale.

Les volontaires ont notamment ramassé beaucoup de ficelles en nylon et des déchets divers et variés qui ont été amenés à la déchetterie par Gaël.

Pierre DOUSSOT souligne que les randonneurs doivent également se sentir concernés lorsqu'ils empruntent les sentiers et ne rien jeter dans la nature.

Jacques BILLON-TYRARD s'interroge sur les déchets métalliques trouvés au Pomeyret. Il faudrait contacter le propriétaire du terrain afin d'organiser leur enlèvement.

- Les animations estivales prévues sont nombreuses avec la fête des Gourres le 11 juillet, les marchés nocturnes le mardi soir du 12 juillet au 30 août, le festival de blues les 30 et 31 juillet, le festival Lac and Songs les 12 et 19 août, le cinéma nocturne le 11 août, la fête patronale les 7 et 8 août, les lundis « Balade gourmande » du 12 juillet au 30 août, les mardis de Prunières avec une guide conférencière du 13 juillet au 24 août avec une ballade « Raconte-moi Prunières » et un spectacle pour enfants « tête de piafs et tas de bestioles » le 19 juillet.

Martine MARSEILLE va communiquer ces informations à l'office du tourisme et elles seront relayées sur le site internet de la Commune.

- Le triathlon courte et moyenne distance se déroule le 3 juillet et l'Embrun Man le 15 août. Ces deux compétitions sportives nécessitent la mise en place de barrières et la présence d'une dizaine de signaleurs volontaires pour assurer la sécurité à divers passages.
- Jean-Luc VERRIER a rencontré les responsables locaux de la DIRMED le 19 mai dernier pour évoquer la sécurisation de l'accès à Prunières par le pont de Vière.

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table :

- Evelyne PALMAS : dans le cadre d'un pèlerinage de Boscodon à Notre-Dame du Laus, l'association EVEV passera la soirée du 29 juillet à Prunières et montera ses tentes sur le terrain de Monsieur LEOUFFRE qui a donné son autorisation, et sur celui de l'ancienne baignoire.  
L'association souhaite pouvoir disposer d'un accès aux toilettes et à l'eau. Une veillée est programmée et les habitants sont invités.
- Annie SOLDADO : l'arrosage des bacs à fleurs est assuré par Gaël grâce à une citerne de 100 litres installée dans le nouveau véhicule de la Commune.
- Jacques BILLON-TYRARD explique que le soubassement de l'église devrait être revêtu d'une teinte légèrement plus foncée que la partie haute. Les travaux du cimetière sont suspendus, ils vont reprendre la semaine prochaine.  
Il propose de réaménager l'entrée de l'église avec des bacs de fleurs de chaque côté pour la rendre plus accueillante.
- Robert FRAYSSINES a constaté que le parking du Belvédère de Prunières où se situe les toilettes n'est pas entretenu. Jacques BILLON-TYRARD demandera à Gaël d'aller voir et de faire le nécessaire.
- Céléna MONDON demande à Monsieur le Maire d'organiser une réunion avec les parents d'élèves afin de discuter des éventuelles possibilités concernant les transports scolaires.
- Jacques BILLON-TYRARD interroge Céléna MONDON sur l'usage public de l'escalier extérieur qui relie le garage communal aux deux appartements HLM. Pierre DOUSSOT confirme que l'accès est public.  
Par ailleurs, la caution de la commune pour le prêt contracté par l'office public des HLM se termine comme ledit prêt, cette année.

**La séance est levée à 23 h 30.**